

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

CHAMPIONNAT RÉGIONAL SCOLAIRE



CROSS-COUNTRY | PRIMAIRE

Modifié le 26-09-2024

RSEQ
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

TABLE DES MATIÈRES

ART. 1 RÈGLEMENTS EN VIGUEUR.....	3
ART. 2 CATÉGORIES ET DISTANCE	3
ART. 3 FORMULE DE RENCONTRE.....	3
ART. 4 CLASSEMENT PAR ÉQUIPE.....	4
ART. 5 RÉCOMPENSES	4
ART. 6 DISQUALIFICATION	4
ART. 7 INSCRIPTION	5
ART. 8 INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	6
ART. 9 CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE (CPS)	7

ART. 1 RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Seront appliqués, par ordre de prépondérance, les règlements spécifiques ci-dessous, la réglementation administrative du Réseau du Sport Étudiant du Québec Laurentides-Lanaudière et les règlements officiels reconnus par la Fédération québécoise d'athlétisme.

ART. 2 CATÉGORIES ET DISTANCES

Participatif

Catégorie	Degré	Km	Date de naissance admissible
Ouverte	3 ^e à 6 ^e année	1.5 km	Du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2016
Ouverte	3 ^e à 6 ^e année	2 km	Du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2016

Élite

Catégorie	Degré	Km	Date de naissance admissible
Colibri	3 ^e à 4 ^e année	1.5 km	Du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2016
P5	5 ^e année	2 km	Du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014
P6	6 ^e année	2 km	Du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013

ART. 3 FORMULE DE RENCONTRE

3.1 Volet participation

- Un seul départ par distance pour le volet participation, mais il pourrait y avoir plusieurs vagues de départ (selon le nombre d'inscriptions)
- Chaque école peut inscrire le nombre de concurrents qu'elle désire dans chaque distance.

3.2 Volet Élite

- Deux (2) départs par catégorie
- Chaque école peut inscrire un maximum de huit (8) concurrents par catégorie/sexe. Il est à noter que ces élèves-athlètes doivent être en mesure d'effectuer le parcours complet à la course et non à la marche.

3.3 Élèves-athlètes hors-concours

Il n'y a aucun coureur hors-concours.

ART. 4 CLASSEMENT PAR ÉQUIPE

Seuls les coureurs inscrits au volet ÉLITE compteront pour le classement par équipe. Le nombre de coureurs considérés pour le classement sera le suivant:

Catégorie	# Coureurs
Colibri (3 ^e -4 ^e année)	5 (féminin) et 5 (masculin)
5 ^e année	5 (féminin) et 5 (masculin)
6 ^e année	5 (féminin) et 5 (masculin)

Si une école n'a pas 5 élèves-athlètes (selon la catégorie) au fil d'arrivée, on accordera le pointage équivalent au nombre total d'élèves-athlètes terminant la course + 1 pour chaque place libre dans l'équipe. L'école qui aura le plus petit nombre de points accumulés sera déclarée gagnante et ce, dans chaque catégorie.

ART. 5 RÉCOMPENSES

- La remise des médailles et bannières se fera sur place.
- Une bannière sera remise par catégorie/sexe pour les écoles gagnantes pour le volet ÉLITE seulement.
- Des médailles régionales or, argent et bronze seront remises par catégorie/sexe pour le volet élite.
- Des médailles locales or, argent et bronze seront remises par distance/sexe pour le volet participation.

ART. 6 DISQUALIFICATION

6.1 Respect des règlements

Tout coureur ou toute équipe qui ne se conformerait pas aux règlements et/ou nuirait au bon déroulement de la rencontre sera disqualifié.

6.2 Les marcheurs

Un coureur du volet élite qui marche sur une longue période pourrait être disqualifié par les officiels. Les coureurs du volet élite doivent pouvoir compléter le parcours à la course.

6.3 Spectateurs

Toute personne impliquée directement dans une course doit respecter les espaces réservés aux coureurs, du départ à l'arrivée. Aucune aide aux coureurs n'est acceptée. Dans le cas contraire, le coureur est disqualifié.

6.4 Non-respect des règles

Les responsables des écoles présentes sont autorisés à faire un rapport aux responsables de la compétition afin de disqualifier un élève-athlète qui ne respecte pas les règlements ou qui a un mauvais comportement.

6.5 Corridor

Les équipes doivent respecter le corridor de départ qui leur est attribué. Tout élève-athlète qui n'est pas dans son corridor sera disqualifié.

6.6 Port du chandail / camisole

Tout élèves-athlètes qui arrivent à la ligne d'arrivée sans son chandail ou sa camisole sur son torse, sera automatiquement disqualifié.

6.7 Identification

L'élève-athlète devra obligatoirement, durant la course, porter son dossard sur la poitrine, de façon visible pour les officiels. Le non-respect de ce règlement pourrait entraîner la disqualification du coureur.

ART. 7 INSCRIPTION

- Les inscriptions se font en ligne via le système S1. Étant donné que les inscriptions se font en ligne, vous ne recevrez pas de confirmation de la part du RSEQLL.
- Aucune inscription tardive ne sera acceptée.
- Veuillez noter que le montant qui vous sera facturé correspond au nombre de personnes inscrites dans le S1, et non le nombre de personnes présentes à l'événement.
- Un changement de PARTICIPATION à ÉLITE est permis le matin même de la compétition.

ART. 8 INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

8.1 Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire doit respecter l'éthique généralement reconnue dans la pratique de cette discipline, sous peine de disqualification. Le port du jeans et les souliers à crampons sont strictement interdits pendant les épreuves.

Les élèves-athlètes auront avantage à se munir de vêtements chauds et imperméables (en cas de pluie et/ou en cas de temps froid).

8.2 Dossard à puce

Dès votre arrivée, nous vous remettons vos dossards avec une puce électronique intégrée. Ils doivent être portés sur la poitrine. S'il pleut, remettre les dossards à vos élèves-athlètes juste avant la course. Il est important que le dossard soit toujours visible.

8.3 Visite des parcours

Il sera possible de visiter le parcours. Les heures seront affichées sur notre site internet.

8.4 Compilation

La compilation des résultats se fera par un système informatique.

8.5 Circulation

Aucune circulation de spectateurs n'est permise dans la zone réservée au départ et à l'arrivée.

8.6 Encadrement

Veillez assurer un encadrement adéquat pour vos élèves-athlètes tout au long de la journée. Il est important que les jeunes ne soient pas laissés à eux-mêmes.

Un (1) entraîneur et un (1) accompagnateur doivent obligatoirement être inscrits dans le S1 pour un ratio de 1 pour 10. À titre d'exemple, si une école a inscrit 22 élèves-athlètes, elle devra obligatoirement inscrire trois (3) entraîneurs-accompagnateurs au total présents lors de l'événement. Le RSEQLL se réserve le droit de refuser la participation d'une école si celle-ci ne respecte pas le ratio accompagnateurs/élève-athlète. Les autobus devront se stationner dans la zone prévue à cet effet.

LA COMPÉTITION AURA LIEU BEAU TEMPS MAUVAIS TEMPS. IL N'Y AURA AUCUNE ANNULATION !

ART. 9 CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE (CPS)

Délégation (Volet ÉLITE P5 et P6 seulement)

Le nombre de participants sera déterminé selon le nombre de places octroyé par le RSEQ provincial.

Pour déterminer la délégation qui représentera notre région au championnat provincial scolaire, nous sélectionnerons les meilleurs temps dans la catégorie moustique (5e et 6e année volet élite combinés).

En cas d'impossibilité pour un élève-athlète de participer au Championnat provincial scolaire, l'élève-athlète suivant ayant la meilleure performance, pourra compléter la délégation.

Un coût supplémentaire sera facturé pour tous élèves-athlètes sélectionnés pour le championnat provincial scolaire afin de défrayer les coûts d'hébergement, de repas (souper du vendredi, déjeuner et dîner du samedi), du chandail et des accompagnateurs. Nous vous demandons de vérifier rapidement la disponibilité de vos élèves-athlètes susceptibles d'être sélectionnés pour ce championnat.